



**Conférence internationale
sur le financement du développement**

**Monterrey, Mexique
18-22 mars 2002**

Distr. générale
19 mars 2002
Français
Original : anglais

Point 9 d) de l'ordre du jour

**Réunion au niveau ministériel :
tables rondes au niveau ministériel**

Comptes rendus des tables rondes des parties prenantes

Note du Secrétariat

Additif

**Table ronde au niveau ministériel A.2 consacrée
à la question des partenariats pour le financement
du développement**

Mardi 19 mars 2002 (matin)

1. Les participants à la table ronde ont tenu un débat très fructueux sur les grandes questions dont est saisie la Conférence internationale sur le financement du développement et sur la question des partenariats pour le financement du développement. On trouvera ci-après un compte rendu des travaux.

Généralités

2. Les participants à la table ronde ont fait les observations suivantes :

- Les ministres se sont dit très favorables au projet de Consensus de Monterrey, et notamment aux réformes recommandées aux niveaux national et international dans ledit document. Le projet de Consensus place le financement du développement parmi les priorités internationales;
- Les ministres ont porté leur attention sur l'application du projet de Consensus de Monterrey. Ils ont estimé qu'il était indispensable d'appliquer énergiquement et rapidement le projet de Consensus pour nourrir la croissance économique dans le monde et atténuer la pauvreté;
- Il a été dit que l'application du projet de Consensus devait s'accompagner d'une action ambitieuse aux niveaux national et international, et que les grandes initiatives techniques devaient être sous-tendues par une volonté politique ferme et soutenue. La participation de chefs d'État et de gouvernement à la Conférence laissait augurer de l'existence d'une telle volonté politique;

- Les partenariats étaient perçus comme essentiels. Les pays devaient cependant rester les propriétaires. Aucun partenaire, qu'il s'agisse d'un pays ou d'une institution, ne pouvait suffire à la tâche. Diverses formes de partenariat sont indispensables dans le contexte du développement. Les partenariats entre le secteur public et le secteur privé sont au coeur d'une croissance économique soutenue. Les partenariats entre les pays et les organisations oeuvrant dans le domaine du développement et la coopération entre ces organisations mêmes constituaient un autre élément clef du développement durable. Les partenariats entre les organisations humanitaires et les organisations non gouvernementales jouaient également un rôle important dans les efforts de développement;
- Les participants ont souligné que les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire étaient l'élément moteur de cet élan international sans précédent dans le sens d'une mobilisation des ressources pour le développement. En 30 ans, les progrès accomplis dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux de base ont été considérables. Malheureusement, le nombre de pauvres et d'analphabètes reste trop élevé et les objectifs internationaux en matière de santé et de services sociaux de base sont encore loin d'être atteints. La situation dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral mérite une attention particulière. Les engagements pris pour aider ces pays, les autres pays en développement et les pays à économie en transition à se développer et à s'intégrer dans l'économie mondiale doivent être respectés;
- Quelques ministres ont estimé que le projet de Consensus de Monterrey aurait dû traiter plus précisément des questions sociales et du financement des programmes sociaux. Ils ont également mis l'accent sur le problème du chômage et sur la nécessité d'accorder une plus grande attention au secteur économique informel et d'aider les petits entrepreneurs. À cet égard, il importe d'apporter une attention particulière aux zones rurales, puisque c'est là que vivent la majorité des pauvres;
- De nombreux ministres ont souligné l'importance que revêtait l'éducation pour tous, en particulier pour les femmes et les filles. Pour que le changement aille dans le bon sens, il fallait généraliser l'éducation, et notamment rendre l'éducation primaire universelle pour les garçons et les filles conformément à la Déclaration du Millénaire. La mise en oeuvre du document de la Conférence devait se faire dans le respect des droits de l'homme.

Principales questions examinées

3. Outre que tous les ministres ont appuyé le projet de consensus de Monterrey, le débat a porté sur plusieurs problèmes clefs. Il a été reconnu que la bonne gouvernance constituait la base de toute mobilisation des ressources nationales et internationales en faveur des pays en développement. On a fait observer qu'une action efficace visant à éliminer la corruption était essentielle pour la bonne gouvernance dans tous les pays et qu'une telle action relevait de la responsabilité commune des pays en développement et des pays développés. L'allocation de ressources gouvernementales à des fins militaires réduisait les fonds disponibles pour le développement. S'agissant des ressources privées internationales, l'investissement étranger direct a été jugé préférable aux capitaux à court terme et aux crédits, plus imprévisibles. De nombreux participants ont fait observer que

l'amélioration de l'accès au marché pour les produits agricoles représentait une contribution importante au financement du développement. De l'avis général, un progrès effectif dans l'application de la Déclaration ministérielle de Doha, notamment en ce qui concerne la libéralisation du commerce dans le secteur de l'agriculture, était essentiel. À cet égard, on a souligné qu'il faudrait mettre au point des mécanismes qui contribueraient au bon fonctionnement des petites entreprises dans une économie à l'échelle mondiale et qu'il fallait veiller à assurer aux entrepreneurs l'accès à l'aide internationale. De nombreux participants ont préconisé l'application rapide de l'initiative améliorée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), ainsi que des efforts de la part des pays donateurs pour porter à 0,7 % du produit national brut l'aide publique au développement (APD). En même temps, les ministres ont souligné qu'il fallait améliorer la qualité de l'APD grâce à une meilleure coordination des efforts et des conditions des donateurs, le déliement de l'aide et une capacité accrue des pays bénéficiaires d'utiliser l'aide efficacement. Il a été déterminé qu'un vaste effort international pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités dans tous les secteurs faisait partie intégrante de l'aide au développement. Les ministres ont souligné qu'il était important d'assurer la cohérence et l'homogénéité des systèmes monétaires, commerciaux et financiers internationaux, ainsi que des politiques des pays développés susceptibles de modifier les conditions économiques internationales qui ont un effet sur l'économie des pays en développement. Ils ont également souligné l'importance de la réforme des institutions de Bretton Woods et d'une plus large participation des pays en développement à la prise de décisions économiques.

Propositions venant s'ajouter à celles qui figurent dans le projet de consensus de Monterrey

4. On trouvera ci-après des propositions avancées par divers participants :
 - Plus large utilisation, par les banques centrales, d'un réseau régional d'échange;
 - Création, par les banques régionales, de nouvelles lignes de crédit pour les prêts d'urgence et accroissement des prêts au secteur social;
 - Annulation de la dette pour les pays pouvant bénéficier d'un financement de l'IDA sans être des PPTÉ;
 - Plus large utilisation des échanges de créances;
 - Dialogue international sur la fiscalité FMI/Banque mondiale/Organisation de coopération et de développement économiques;
 - Ouverture des marchés du travail des pays industrialisés aux travailleurs venus de pays en développement;
 - Mise en place de normes internationales pour le partenariat;
 - Renforcement de divers centres mondiaux d'échange d'informations utilisés par les investisseurs nationaux et internationaux;
 - Amélioration de la méthode d'établissement des cotes de crédit pour le privé.